Le CESE a voté son avis "Expérimentation « Territoires zéro chômage de longue durée » : conditions de réussite"

PUBLIÉ LE 10/11/2015

L’augmentation du chômage et plus particulièrement, du chômage de longue durée est une réalité préoccupante dans la plupart des pays de l’OCDE depuis 2008. Avec un accroissement de 56% du nombre de chômeurs de longue durée entre 2008 et 2013, la France n’a pas échappé à cette tendance. Dans ce contexte, la recherche de solutions doit s’intensifier : la privation durable d’emploi a des effets particulièrement graves sur les personnes qui en sont victimes et sur le fonctionnement global de l’économie. Les chômeurs les plus éloignés du marché de l’emploi sont aussi ceux qui ont le moins de chance de retrouver un emploi en cas de reprise de la croissance. Face à cette réalité préoccupante et à la nécessité d’intensifier la recherche de solutions, Claude Bartolone, Président de l’Assemblée nationale a saisi le 29 juillet dernier le Conseil économique social environnemental (CESE) sur le problème du chômage de longue durée et sur la possibilité d’expérimenter un «Fonds zéro chômage de longue durée». A travers une analyse constructive, le CESE précise les apports et les conditions de réussite du projet d’expérimentation, sur quelques territoires particulièrement mobilisés pour remédier à la privation durable d’emploi. L’avis Expérimentation « Territoires zéro chômage de longue durée » : conditions de réussite, sera présenté par son rapporteur par M. Patrick Lenancker (Groupe de la coopération) en présence de la présidente de la section du travail et de l'emploi Mme Françoise GENG (Groupe CGT). Il a ensuite été soumis au vote de l’assemblée plénière du CESE et adopté avec 174 votes pour et 1 abstention.

Télécharger

© - copyright CESE - Novembre 2026